



Dette engie de 568 euro de 3 ans

Par **daniella974**, le **05/12/2016** à **16:43**

bonjour

voila mon probleme

j ai eu une note d electricité de 568 euro

cela date de presque 3 ans

j airecu une relance normal par courrier

j ai réglé de temps en temps avec mes moyens

j ai cessé de payer car j ai perdu mon emploi pendant 5 mois

j ai reçu une relance par email de intrum justitia

je leur ai fait part de mes difficultés financiere et je leur ai dis que je peux payer avec un echeancier

l interlocuteur m a dit clairement que la somme devais etre payer d un seul coup et a refuser mon echeancier il m a juste dis que des frais de justice viendront se rajouter

je suis perdu car la sommes va augmenté

les frais sont ils important?

ont ils le droit de me refuser un echeancier ?

merci de m aider car la suis au bord du gouffre

j ai deja monté un dossier aupres du ccas mais vu que la relance erdf a etais reçu en retard mon dossier ne passé plus et vu que je suis plus dans le logement aussi mon dossier est refusé

merci de votre aide

je vis ds la peur et j ai meme regarder un credit a la consommation pour epurer ma dette de 568 euro mais je veux d abord avooir votre avis

vous remercie

pardon pour les fautes

Par **Visiteur**, le **05/12/2016** à **16:49**

Bonjour

"l interlocuteur m a dit clairement que la somme devais etre payer d un seul coup et a refuser mon echeancier il m a juste dis que des frais de justice viendront se rajouter"

Ce qui veut dire qu'ils n'ont pas de titre exécutoire en main et cela vous laisse le temps de vous organiser.

Vous évoquez un crédit-conso ???

Donc vous avez un salaire à nouveau, combien avez vous proposé mensuellement ?

Par **daniella974**, le **05/12/2016** à **16:56**

merci a vous deja de votre reponse

en faite j ai eu telement peur que j etais prete a faire un credit conso pour payer cette dette je suis en cdd en remplacement d une congés longue maladie depuis un mois

j ai proposer un reglemnt de 75 euro le 15 dec 2016

et pour echeancier il m a pas laisser le temps de parler et d annoncé le montant

il refuse le paiement echelonné

et la les frais vont se rajoutés

Par **Visiteur**, le **07/12/2016** à **14:33**

Avez vous vu avec ENGIE directement pour un échéancier ?

Si faire un petit crédit conso vous semble plus supportable financièrement et que cela vous permet d'être plus sereine, il ne faut pas hésiter...

Attention ou vous mettez les pieds. Les banque "officielles" offrent des taux plus faibles que les organismes spécialisés...